

A La Roche Bernard, le 9 août 2018

REÇU LE

13 AOUT 2018

DDTM 35
Service Eau et Biodiversité

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer d'Ille et Vilaine
Service Eau et Biodiversité
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre - CS 23167
35031 RENNES Cedex

Objet : Avis du secrétariat technique de la CLE du SAGE Vilaine sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant du Canut Sud (de la source à la confluence avec le ruisseau des Vallées de la Haye) porté par Redon Agglomération

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant du Canut Sud (de la source à la confluence avec le ruisseau des Vallées de la Haye) porté par Redon Agglomération. Il n'a pas été possible de recueillir l'avis de la CLE dans les temps impartis. L'EPTB Vilaine, structure porteuse du SAGE, a cependant étudié le projet dans ces aspects techniques.

Le programme d'actions retenu présente un niveau d'ambition élevé tant en termes de stratégie d'actions, de type de travaux que de moyens consacrés. Le projet répond au SAGE 2015, en particulier sur les enjeux liés à la morphologie, à la continuité et l'abreuvement direct du bétail. Au regard des éléments présentés, le secrétariat technique de la CLE apprécie ce dossier. Les détails sont présentés dans la note ci-jointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Pour le Président
Le Secrétaire



Jean-Pierre ARRONDEAU

Secrétariat

EPTB Vilaine - Institution d'Aménagement de la Vilaine

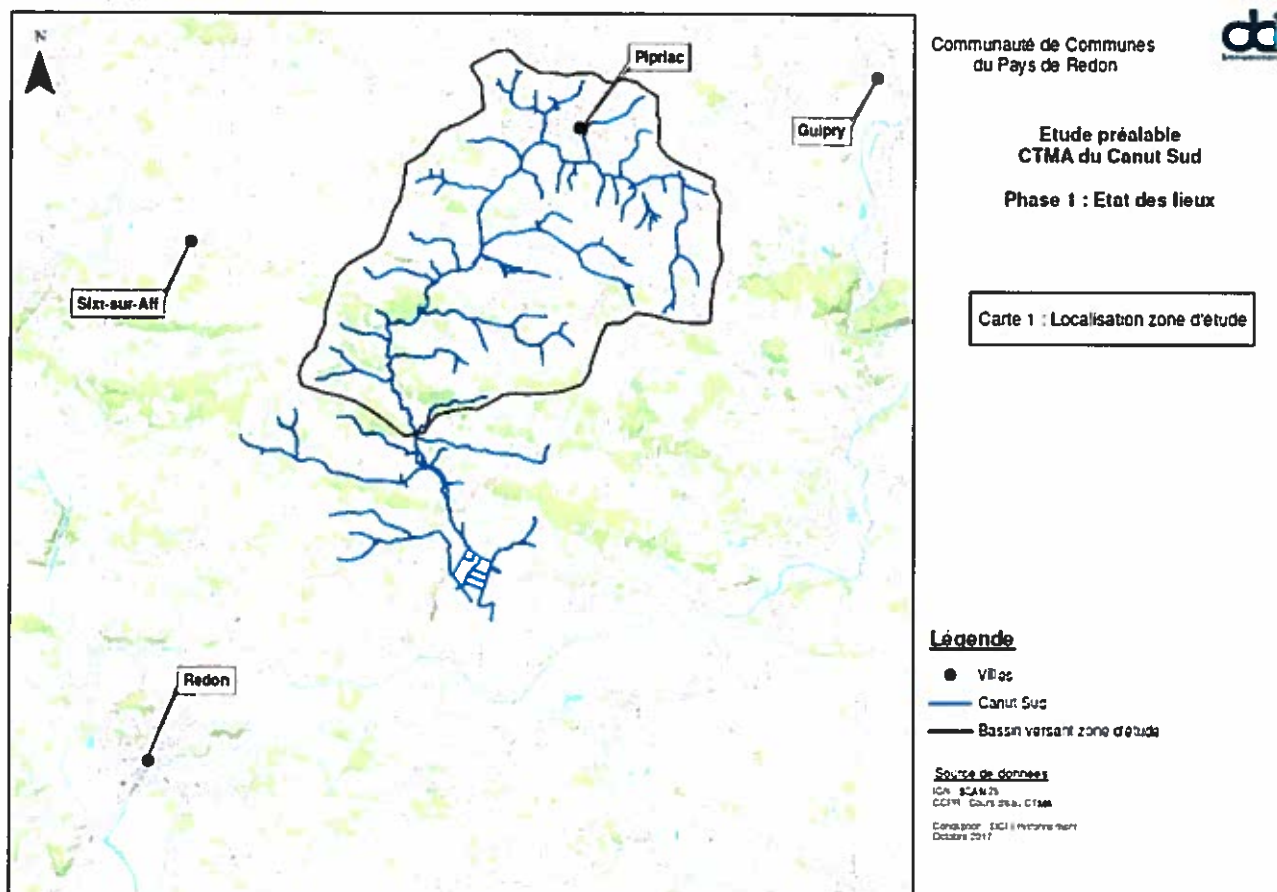
Observations du secrétariat technique de la CLE

Objet : Observations sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant du Canut Sud (de la source à la confluence avec le ruisseau des Vallées de la Haye) porté par Redon Agglomération

Présentation du dossier

En 2014, suite au rattachement à Redon Agglomération de 6 nouvelles communes (Sixt-sur-Aff, Pipriac, Saint-Just, Bruc-sur-Aff, Renac, Saint-Ganton), le bassin versant du Canut Sud a été intégré à la démarche de restauration et d'entretien des milieux aquatiques de l'EPCI.

Le présent dossier porte sur le Canut Sud et ses affluents, de la source à la confluence avec le ruisseau des Vallées de la Haye, au niveau de la limite communale entre Sixt-sur-Aff et Renac. Il vient en complément de la DIG en cours de mise en œuvre sur la partie Marais de Vilaine (en aval du ruisseau de la Haye).



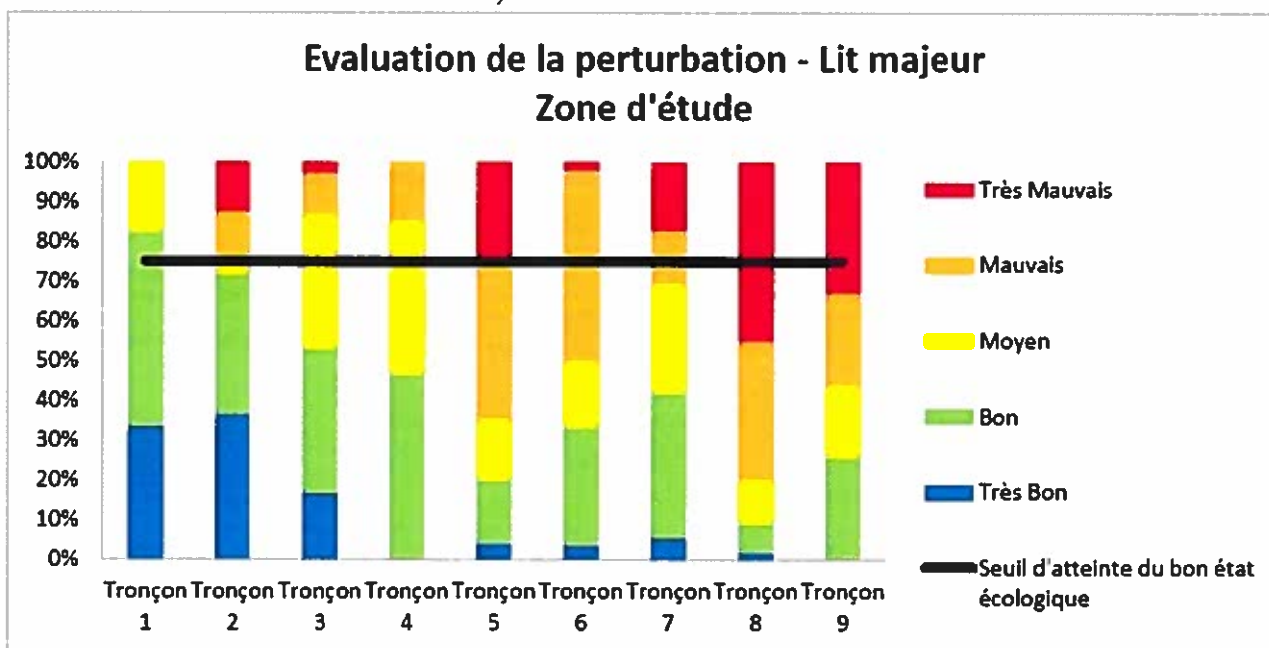
Le bassin du Canut Sud s'étend sur 104 km² de sa source (au sud-est de la commune de Pipriac) à sa confluence avec la Vilaine (sur la commune de Renac, au Nord-est de le Redon). Une étude a permis de **diagnostiquer 82 km** de cours d'eau et de proposer un programme d'actions milieux aquatiques adapté aux enjeux de ce territoire.

L'état des lieux DCE identifie une seule masse d'eau cours d'eau pour le bassin du Canut Sud. Celle-ci présente un objectif d'atteinte du bon état en 2027. L'état écologique actuel est mauvais. Notons également que le Canut Sud est classé en listes 1 et 2 de la source à la confluence avec la Vilaine (liste 2 pour l'Anguille et les espèces holobiotiques) et il appartient à la ZAP Anguille.

Le diagnostic, réalisé selon la méthode REH¹ a permis d'établir que **l'ensemble des compartiments des cours d'eau subit de nombreuses altérations. Les compartiments « débit », « lit mineur » et « berges et ripisylve » sont les plus impactés avec respectivement 75%, 93 % et 85 % de leur linéaire altéré.** Les travaux de recalibrage du lit mineur, le reprofilage des berges notamment à l'amont du bassin versant et l'absence de fonctionnalité de certaines sources sont les problématiques les plus fréquemment rencontrées.

Le compartiment « continuité » est quant à lui **plus préservé avec 42 % de son linéaire impacté.** Toutefois, 431 ouvrages ont été répertoriés.

On note que le bassin est particulièrement **sensible aux étiages.** Cette situation s'explique par ses caractéristiques structurelles (régime hydrologique principalement influencé par la pluviométrie et nature géologique essentiellement schisteuse) mais elle est aggravée par les **aménagements hydrauliques subis par les cours d'eau et le bassin et la présence de nombreux plans d'eau** (135 dont 24% sur cours et 7% en dérivation).



- Les dégradations mises en évidence lors du diagnostic permettent d'identifier trois enjeux principaux :
- **Un enjeu hydrologique**, compte tenu de la prédisposition du secteur d'étude aux étiages sévères et aux assècs ;
 - **Un enjeu hydromorphologique**, afin d'intégrer les importantes perturbations sur les compartiments « lit mineur » et « berges et ripisylve ». Cet enjeu est principalement marqué par la problématique de recalibrage des cours d'eau mais également par le piétinement des berges et le colmatage du lit par les abreuvoirs sauvages.
 - Enfin, **l'enjeu biologique** découle des classements réglementaires du Canut Sud en Liste 1 et 2 ainsi qu'en ZAP anguille.

¹ Réseau d'Evaluation des Habitats : Initialement mise en place par le Conseil Supérieur de la Pêche, cette méthode a été adaptée pour diagnostiquer les cours d'eau dans le cadre des contrats territoriaux sur le district Loire Bretagne

Conformément aux enjeux identifiés sur le territoire, le programme d'action élaboré sur le bassin du Canut Sud possède pour axes majoritaires :

- La restauration morphologique des cours d'eau ;
- La restauration de la continuité écologique et sédimentaire ;
- La restauration des berges et de la ripisylve, notamment via la suppression des abreuvoirs sauvages.

Le programme d'actions retenu prévoit sur 5 ans :

Compartiments	Types de travaux	Coûts prévisionnels
Débit	Plans d'eau : Opportunités d'aménagement de plans d'eau indépendant sur source Suppression de plan d'eau sur cours d'eau	54 650 €
Lit mineur	Diversification des faciès Recharge granulométrique Restauration mixte Remise en fond de vallée / contournement de plan d'eau sur cours d'eau	1 161 591 €
Berge et ripisylve	Entretien Gestion des peupliers / peupleraies Plantations Libération d'emprise pour travaux Clôtures Abreuvoirs (pompes à museau) Fermeture de descentes aménagées (fascinage) Aménagement de passages à gué	199 397 €
Continuité	Ouvrages : Suppression de petits seuils Suppression du seuil du moulin de Bas Suppression / aménagement / recalage de buses Aménagement de passerelles pour le bétail / pour les engins agricoles Aménagements de ponts cadres Rampes en enrochement Entretien d'ouvrages hydrauliques	227 450 €
Lit majeur	Suppression de drains	2 000 €
Sous-Total		1 645 088 €

Les actions complémentaires suivantes sont également prévues :

Actions	Précisions	Coûts prévisionnels
Etudes complémentaires	Pour les opérations de remise en fond de vallée (levés topographiques, plans)	18 000 €
Suivi-évaluation	Indicateurs biologiques Suivis piézométriques Etude évaluative de fin de programme d'actions	36 700 €
Communication		15 000 €
Poste de technicien de rivière		237 340 €
Sous-total		307 040 €

Total général :		1 952 128 €
------------------------	--	--------------------

Le plan de financement prévisionnel prévoit 80 % de subventions (à confirmer fin 2018 après adoption du 11^{ème} programme de l'AELB). La part d'autofinancement sera prise en charge par Redon Agglomération sauf pour les condamnations d'abreuvoirs (prise en charge par les propriétaires / exploitants) et la suppression du seuil du Moulin de Bas (prise en charge par la commune de Saint-Just).

Le programme d'actions retenu présente un niveau d'ambition élevé tant en termes de stratégie d'actions, de type de travaux que de moyens consacrés. Le projet répond au SAGE 2015, en particulier sur les enjeux liés à la morphologie, à la continuité et l'abreuvement direct du bétail.